

Questions Pénales

CESDIP

Centre de Recherches
Sociologiques sur le Droit
et les Institutions Pénales

UMR 8183

www.cesdip.fr

Représentations et expériences de la police. Une enquête auprès des étudiants

Nous savons peu de choses des représentations que les étudiantes et les étudiants¹ ont des forces de police et de gendarmerie ainsi que de leurs expériences ordinaires avec ces institutions. Dans ce numéro, **Jérémy Gauthier, Jacques de Maillard et Sophie Peaucellier**, présentent une enquête par questionnaire auprès des étudiants de l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et de Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye.

Introduction

Rejoignant les études anglo-saxonnes sur les attitudes envers la police, les enquêtes françaises ont commencé à mieux appréhender les relations complexes qui se nouent entre policiers et gendarmes et les différents segments de la population². L'un des aspects centraux de ces recherches a été de comprendre précisément ce sur quoi se fondent les jugements sur les forces de l'ordre et, surtout, de pouvoir les articuler aux expériences concrètes avec les services de police. Parmi ces recherches, trois ciblent particulièrement la population jeune. L'étude de Nicolas Jounin et son équipe³ a essentiellement porté sur la question des contrôles d'identité et des discriminations qui en découlent auprès des étudiants franciliens. L'enquête Escapad (réalisée auprès des jeunes parisiens lors de la Journée d'appel à la préparation à la défense) a permis de cerner plus précisément le profil des individus contrôlés par les services de police à partir de caractéristiques sociales, mais surtout comportementales (le fait de participer à des bagarres par exemple) et territoriales⁴. Enfin, l'enquête dirigée par Sebastian Roché dans le cadre de l'ANR Polis aborde les différents aspects des attitudes et expériences avec les services de police mais se focalise sur une population lycéenne⁵. Venant en complément de ces travaux, notre enquête permet d'articuler les représentations des étudiants avec leurs expériences concrètes des forces de l'ordre.

1. Présentation de l'échantillon

Notre échantillon se caractérise tout d'abord par sa jeunesse : l'âge médian des enquêtés est de 20 ans et 74 % d'entre eux ont moins de 22 ans. Il se caractérise ensuite par une forte proportion de femmes (73 % de l'échantillon) et ainsi que d'étudiants issus de milieux aisés. La variable « niveau social », construite à partir de la

Méthodologie

L'enquête s'est déroulée entre novembre et décembre 2016. Le questionnaire a été réalisé et diffusé avec l'aide des étudiants de la promotion 2015-2016 du Master Politiques de prévention et sécurité de l'UVSQ⁶. Il comprenait au total 81 questions et était divisé en quatre parties (« Habitudes urbaines », « L'État et la police », « Les interactions avec la police », « Situation personnelle »). Les questionnaires ont été administrés en salles de classe et amphithéâtres grâce à l'accord des enseignants. Nous avons ainsi collecté 1535 questionnaires exploitables au sein de six UFR : UFR Droit et science politique (539 étudiants), UFR Sciences de la santé (496 étudiants), UFR Sciences sociales (164 étudiants), Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye (150 étudiants)⁷, Institut des Sciences du Management (138 étudiants), Institut d'études culturelles et internationales (34 étudiants). Le temps de réponse était d'environ 25 minutes.

⁶ Nous tenons à remercier chaleureusement les étudiantes et étudiants du M2 qui ont participé à l'élaboration du questionnaire et à sa passation. Nous remercions également nos collègues qui en ont accepté la diffusion durant leurs cours.

⁷ Sciences-Po Saint-Germain-en-Laye est porté par l'UVSQ et l'Université de Cergy-Pontoise.

catégorie socioprofessionnelle des parents, du financement par bourse et du niveau de revenu, indique en effet que 48 % des étudiants sont issus de milieux aisés, contre 24 % de milieux moyens et 28 % de milieux modestes. La part des étudiants déclarant que leurs pères et leurs mères relèvent de la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures » est respectivement de 48 % et de 36 % (puis 14 % et 7 % d'artisans/commerçants/chefs

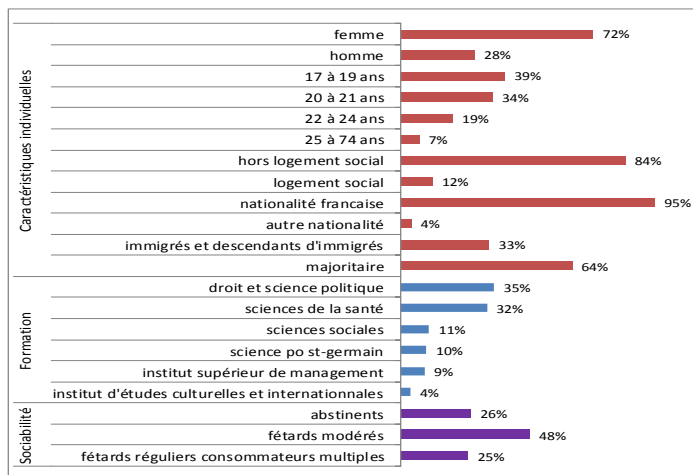
¹ À La forme masculine sera utilisée afin de faciliter la lecture du texte.

² Les publications sont nombreuses. Voir Sebastian Roché, *De la police en démocratie*, Paris, Grasset, 2016.

³ Nicolas Jounin *et al.*, « Le faciès du contrôle. Contrôle d'identité, apparence et modes de vie des étudiants en Ile-de-France », *Déviance et société*, 2015, vol. 39, n° 1, p. 3-29.

⁴ Sophie Peaucellier, Stanislas Spilka, Fabien Jobard, René Lévy, « Les contrôles d'identité et les jeunes Parisiens. Une exploitation du volet parisien de l'enquête Escapad 2010 », *Questions Pénales*, 2016, vol. 29, n° 2, p. 1-4.

⁵ Sandrine Astor, Sebastian Roché, Enquête "POLIS-autorité" : Premiers résultats, Rapport à l'attention de l'Éducation Nationale, 2013.



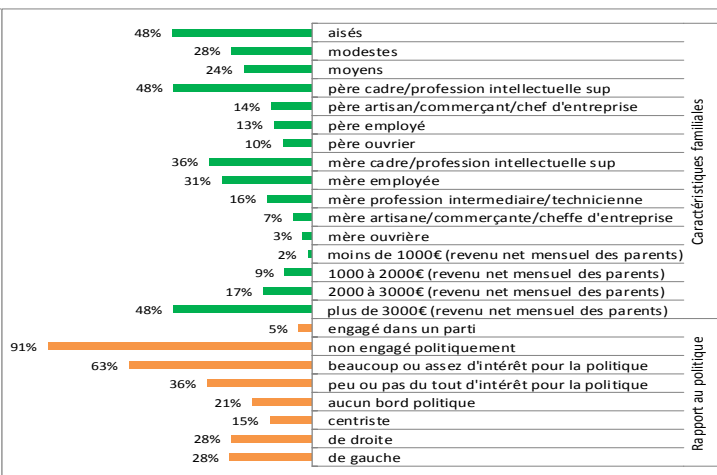
d'entreprise, 13 % et 31 % d'employés, 10 % et 3 % d'ouvriers, 7 % et 16 % de professions intermédiaire/techniciens). Par ailleurs, 48 % des étudiants déclarent un revenu parental supérieur à 3 000 euros par mois (mais 22 % déclarent ne pas le connaître) et 12 % vivent en logement social ou équivalent. Notre population est plus avantagée que la moyenne des étudiants franciliens. La part des étudiants déclarant une mère « cadre et profession intellectuelle supérieure » est par exemple deux fois supérieure à l'enquête de Nicolas Jounin.

Nous avons également cherché à cerner la nationalité, l'origine et l'apparence des étudiants. Environ 92 % des répondants sont nés en France, 95 % d'entre eux sont de nationalité française. La part des étrangers dans notre échantillon (5 %) est plus faible que dans l'ensemble des étudiants français⁸.

La question de l'origine et de l'apparence s'est avérée plus complexe à traiter. Dans le questionnaire distribué, nous avons repris la question telle que formulée dans l'enquête de N. Jounin : « dans la vie courante, de quelle origine (ou couleur de peau) vous considère-t-on ? ». Cependant, le caractère ouvert de la question a induit des réponses que nous n'attendions pas avec cette fréquence : 32 % des enquêtés n'ont pas répondu ou ont répondu « français », information (peut-être) révélatrice mais en tous les cas très difficilement interprétable.

Afin de contourner cette difficulté, nous avons essayé de déterminer l'origine des répondants en nous fondant sur les catégories retenues dans l'enquête Trajectoires et Origines (TeO) réalisée par l'Institut national des études démographiques⁹. Il s'agit de distinguer la « population majoritaire » (personnes résidant en France métropolitaine et qui ne sont ni des enfants d'immigrés, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM) des « immigrés » (personnes nées étrangères à l'étranger) et des « descendants d'immigrés » (personnes nées en France métropolitaine et dont au moins l'un des parents est immigré). Selon cette méthode, les étudiants « majoritaires » représentent 64 % de l'échantillon, les étudiants immigrés 6 % et les étudiants descendants d'immigrés 27 %. Au total 33 % des répondants sont immigrés ou nés d'au moins un parent immigré (510 individus). La limite principale de cette méthode réside dans le fait que nos données ne permettent pas de cerner une origine immigrée au-delà de la deuxième génération.

D'autres questions ont permis de cerner le rapport au politique des étudiants. Il en ressort que 91 % des répondants déclarent ne pas être engagés politiquement et 5 % appartenir à un parti politique ; 63 % des répondants s'intéressent « beaucoup » ou « assez » à la politique, 27 % s'y intéressent « peu », 9 % n'ont pas d'intérêt pour la politique. Enfin, 28 % des étudiants se position-



nent à gauche, 28 % à droite, 15 % au centre et 21 % ne se déclarent d'« aucun bord ».

Dans l'enquête de N. Jounin, les styles de vie (sorties le soir, types de transports utilisés, etc.) constituaient une variable associée aux contrôles. Nous avons également construit un indice synthétique de « sociabilité » à partir des questions relatives aux « sorties le soir » et à la « consommation de tabac, alcool, cannabis et autres drogues » : 48 % des répondants appartiennent à la catégorie dite des « fétards modérés », 26 % à celle des « abstinents » et 25 % à celle des « fétards réguliers et consommateurs multiples ».

Après avoir présenté notre échantillon, voyons maintenant comment la question du rapport aux forces de police est appréhendée.

2. Représentations et expériences

Pour saisir les attitudes envers les forces de l'ordre, il est essentiel d'aller au-delà des questions habituelles relatives à la bonne image de la police plutôt ou très positive et une confiance mesurée de façon vague ; c'est ce à quoi nous nous sommes attachés en introduisant un ensemble de questions visant à cerner les perceptions que ces étudiants ont des forces de l'ordre, ainsi que d'autres concernant plus spécifiquement leurs expériences récentes.

2.1. Image, confiance, légitimité et équité

Dans notre enquête, la police et la gendarmerie bénéficient d'une bonne image générale et d'un niveau de confiance relativement élevé. En effet, 72 % des étudiants ont une « bonne image » de la police et 80 % d'entre eux ont une « bonne image » de la gendarmerie. Par ailleurs, 73 % des étudiants disent avoir confiance (tout à fait ou plutôt) dans la police et 79 % dans la gendarmerie. Le pourcentage des étudiants considérant que la police (sans distinguer police et gendarmerie) accomplit un travail satisfaisant (plutôt à tout à fait) est de 68 %.

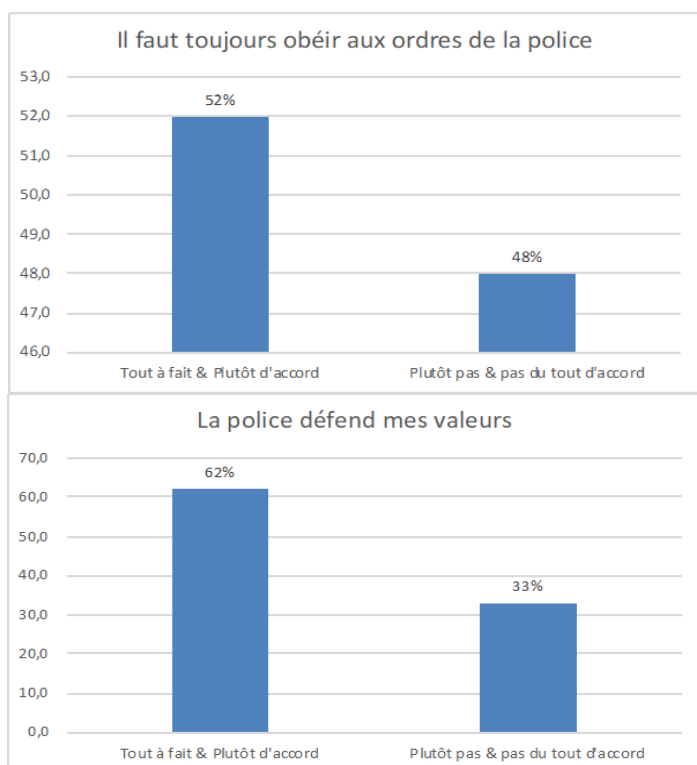
La confiance dans la police et la gendarmerie est significativement plus élevée que celle dans les impôts (34 %), le gouvernement (27 %), la justice (60 %), la sécurité sociale (61 %), mais inférieure à celle accordée à l'école (81%), à l'université (85 %) ou aux pompiers (97 %). Comparé à l'étude Polis¹⁰ consacrée aux lycéens, le niveau de confiance est plus élevé (66 % pour la police, 71 % pour la gendarmerie pour les lycéens de l'enquête Polis) et la structure des résultats différente (51 % de confiance pour le gouvernement, 68 % pour la justice, 71 % pour l'école, 95 % pour l'école). Ces écarts peuvent s'expliquer par la composition sociale de l'échantillon, plus populaire dans l'enquête Polis.

⁸ Cette part est de 13 % selon l'Enquête nationale sur les conditions de vie des étudiants conduite en 2016 (http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche_sociodemo_CdV_2016.pdf).

⁹ Vincent Tiberj, Patrick Simon, « Vie citoyenne et participation politique », in *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris, Ined, document de travail 168, 2010, p. 117-122.

¹⁰ Sandrine Astor, Sebastian Roché, *Enquête "POLIS-autorité" : Premiers résultats*, op. cit.

Ces opinions sur la police peuvent également se mesurer à partir d'indicateurs évaluant la légitimité de la police, c'est-à-dire la croyance selon laquelle les personnes qui exercent l'autorité sont fondées à le faire. Deux questions permettent de l'aborder dans le questionnaire : 52 % des étudiants sont d'accord (plutôt ou tout à fait) avec la formule « il faut toujours obéir aux ordres de la police » ; 62 % sont d'accord avec la formule « la police défend mes valeurs ».



On peut poursuivre l'interrogation à partir des jugements portés sur la police du point de vue des valeurs. Lorsqu'on demande aux étudiants s'ils estiment que la police respecte les principes de liberté, égalité, justice, les réponses laissent apparaître une dissociation entre « liberté » (67 % de « Oui ») et « justice » (67 % de « Oui ») d'un côté, et « égalité » (31 % de « Oui ») d'un autre côté. Les résultats de la question portant sur le traitement égalitaire vont dans le même sens : seulement 16 % des interrogés estiment que la police traite tout le monde de la même façon, contre 83 % qui estiment qu'elle traite les gens différemment (dont 34 % selon leur sexe, 59 % selon leur milieu social, 76 % selon leur origine et/ou leur apparence, 43 % selon leur lieu de résidence et 1 % selon le contexte).

La police est une institution perçue comme beaucoup moins équitable que d'autres services publics (dans notre questionnaire, le sentiment d'égalité est de 65 % pour l'école, 67 % pour l'université, 91 % pour le gouvernement et 91 % pour les pompiers). La sécurité sociale (36 % pensent qu'elle traite tout le monde de la même façon), la justice (25 %), la police et enfin les impôts (15 %) sont les services publics considérés comme les plus inéquitables. Il est à noter qu'il n'y a pas d'association évidente entre le fait de juger une institution comme traitant tout le monde de la même façon et le niveau de confiance : le gouvernement est jugé « égalitaire » dans son traitement mais peu investi de confiance, les pompiers sont à la fois égaux et investis de confiance, les impôts sont inégaux et peu investis de confiance. Ces croisements, qui mériteraient sans doute de plus longues réflexions, attirent l'attention sur un paradoxe, sur lequel nous reviendrons : la

police est une institution jugée inégalitaire tout en disposant d'une bonne image¹¹.

Vous diriez des policiers et des gendarmes qu'ils traitent :	%
Tout le monde de la même façon	16 %
Les gens différemment (plusieurs réponses possibles)	83 %
- Selon leur sexe	34 %
- Selon leur milieu social	59 %
- Selon leur origine et/ou leur apparence	76 %
- Selon leur lieu de résidence	43 %
- Selon le contexte	1 %

2.2. Contacts avec la police

Sur l'ensemble des étudiants interrogés, 43 % (660 individus) ont eu au moins un contact avec la police ou la gendarmerie au cours des 12 derniers mois. Nous pouvons également différencier les expériences directes avec les forces de l'ordre des expériences indirectes (récits par des proches d'interaction avec les forces de l'ordre).

Parmi les étudiants qui ont eu au moins un contact au cours des 12 derniers mois, les occasions les plus fréquentes sont les contrôles routiers (29 %), la sollicitation de la police (plainte ou demande d'intervention, 24 %), les contrôles d'identité (22 %) puis « autre » (qui renvoie à une très large variété d'expériences). Si on dichotomise le dernier contact, 59 % des étudiants ont fait l'expérience d'un contact « subi » et 24 % d'un contact « sollicité »¹².

Nous avons également mesuré l'attitude de la police et de la gendarmerie¹³ lors du dernier contact : 35 % des étudiants considèrent l'attitude de la police courtoise lors du dernier contact contre 42 % considérant cette attitude comme neutre et 20 % comme hostile. Ces jugements varient en fonction de la nature des contacts. Lorsque le contact est sollicité, l'attitude des policiers est jugée courtoise dans presque la moitié des cas (48 %), et hostile par seulement 12 % des enquêtés. Dans le cas d'un contact subi, l'attitude des policiers n'est jugée courtoise que par seulement 29 % des enquêtés, tandis que 46 % la jugent neutre et 25 % hostile.

Certaines questions portent sur les récits par les personnes de l'entourage ayant rapporté un manque de respect et/ou des violences physiques de la part d'un policier ou d'un gendarme : 60 % des étudiants interrogés indiquent avoir entendu des récits de manque de respect (dont 31 % une seule fois et 28 % plusieurs fois), contre 21 % pour des violences physiques (dont 13 % une fois et 8 % plusieurs fois).

Personne de l'entourage ayant rapporté un manque de respect d'un policier/gendarme	%
Jamais	40 %
Au moins une fois	60 %
Une fois	31 %
Plusieurs fois	28 %

Personne de l'entourage ayant rapporté des violences physiques par un policier/gendarme	%
Jamais	78 %
Au moins une fois	21 %
Une fois	13 %
Plusieurs fois	8 %

¹¹ Le volet quantitatif de l'enquête "Pratiques et représentations ordinaires des gouvernés face à l'État" (coord. Alexis Spire) adossé à l'enquête ELIPSS, qui porte sur un échantillon représentatif de la population française, conduit au même résultat concernant la police (Alexis Spire, Jérémie Gauthier, *Pratiques et représentations ordinaires de la police et de la justice en France*, Centre Marc Bloch Berlin, 12 février 2018).

¹² Dans l'enquête Escapad, 28% des jeunes Parisiens de 17-18 ans disent avoir été l'objet d'un contrôle d'identité au cours de l'année écoulée (Sophie Peau-cellier et al., *Les contrôles d'identité et les jeunes parisiens*, art. cité.).

¹³ Dans cette partie, les questions ne distinguent pas entre police et gendarmerie.

3. Une typologie des expériences et opinions : les enseignements des analyses multivariées

Afin de tenir compte simultanément de l'ensemble des variables et de l'influence qu'elles peuvent avoir les unes sur les autres, nous avons réalisé, dans un premier temps, une analyse des correspondances multiples (ACM), puis, dans un second temps, une typologie des individus à partir des résultats de cette ACM, via une méthode de classification ascendante hiérarchique, rassemblant les individus en fonction de leurs ressemblances dans des groupes les plus homogènes possibles.

On a inclus dans cette analyse multivariée un ensemble de 21 variables, portant sur 1501 individus :

- sept variables socio-démographiques (sexe, niveau social, sociabilité urbaine, origine apparente selon le codage de l'INED, UFR, positionnement politique) ;
- trois variables de confrontation à la police (contact avec ou sans contrôle d'identité, raison du contact, attitude de la police lors du dernier contrôle) ;
- neuf variables d'opinion sur la police (confiance, image, traitement égalitaire, raison de traitement inégalitaire, satisfaction vis-à-vis du travail de la police) ;
- deux variables d'expérience indirecte (récits par l'entourage de violences policières ou de manque de respect de la police).

A chaque groupe produit par la classification ascendante hiérarchique correspond un profil moyen, dressé à partir des caractéristiques les plus partagées par les membres de ce groupe. L'analyse fait apparaître quatre profils d'étudiants que l'on peut organiser en deux grandes catégories selon leurs expériences avec la police, avec d'un côté un groupe ne déclarant pas de contact et de l'autre trois groupes déclarant différents niveaux de contact.

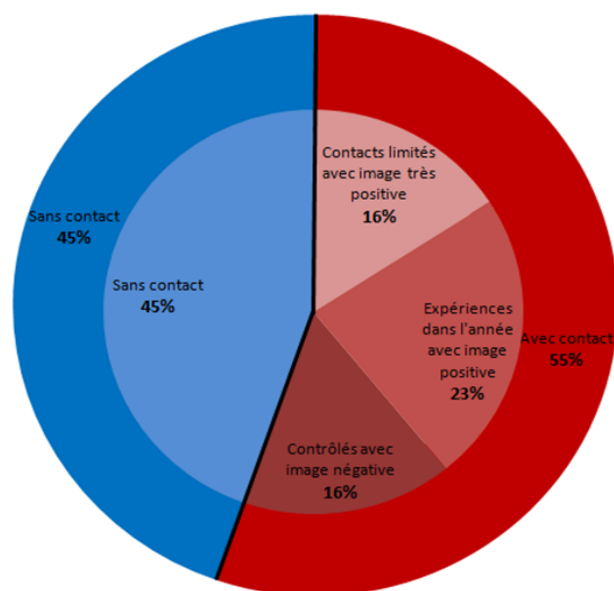
a) Les individus sans contact avec la police

L'ensemble des 671 individus de ce premier groupe déclarent n'avoir eu aucun contact avec la police dans les 12 mois précédents l'enquête. Ces étudiants ont une assez bonne opinion de la police. Ils ont, en effet, significativement plus souvent confiance dans la police qu'en moyenne (77 % vs 73 % en moyenne) et restent dans la moyenne avec 71 % de satisfaction vis-à-vis du travail de la police. On notera par ailleurs que la quasi-totalité de ce groupe considère que la police traite les gens différemment (98 %), en particulier selon l'apparence (88 %), le milieu social (67 %) et le lieu de résidence (49 %). Ainsi, cette population pourtant sans expérience récente avec la police semble la considérer avec un certain nombre *d'a priori* et ce malgré une moins forte exposition aux récits de violences policières (14 % vs 21 % en moyenne) et de manque de respect (55 % vs 60 %).

Ces individus sans expérience sont plus souvent qu'en moyenne des femmes (79 % vs 72 %), qui ne sortent pas ou modérément le soir (33 % d'abstinentes vs 27 % et 51 % de fêtards modérés vs 48 %) et qui étudient au sein de l'UFR sciences de la santé (43 % vs 33 %). Comme en moyenne, les étudiants de ce groupe sont essentiellement aisés (46 %), un petit tiers a un niveau social moyen et le dernier quart est modeste. Presque les deux-tiers de ces individus (62 %) appartiennent à la catégorie des « majoritaires »¹⁴.

b) Les individus en contact avec la police : trois profils

L'opérationnalisation statistique fait apparaître trois autres groupes, rassemblant des individus qui ont eu un contact dans l'année, et, dans leur majorité ont subi un contrôle dans leur vie. Si cette expérience les rassemble, d'autres caractéristiques (nombre de contacts, niveau de confiance notamment) les distinguent, ce qui nous a conduit à distinguer trois profils : « contacts limités et opinion très positive », « expériences dans l'année et opinion positive » et « contrôlés avec opinion négative ».

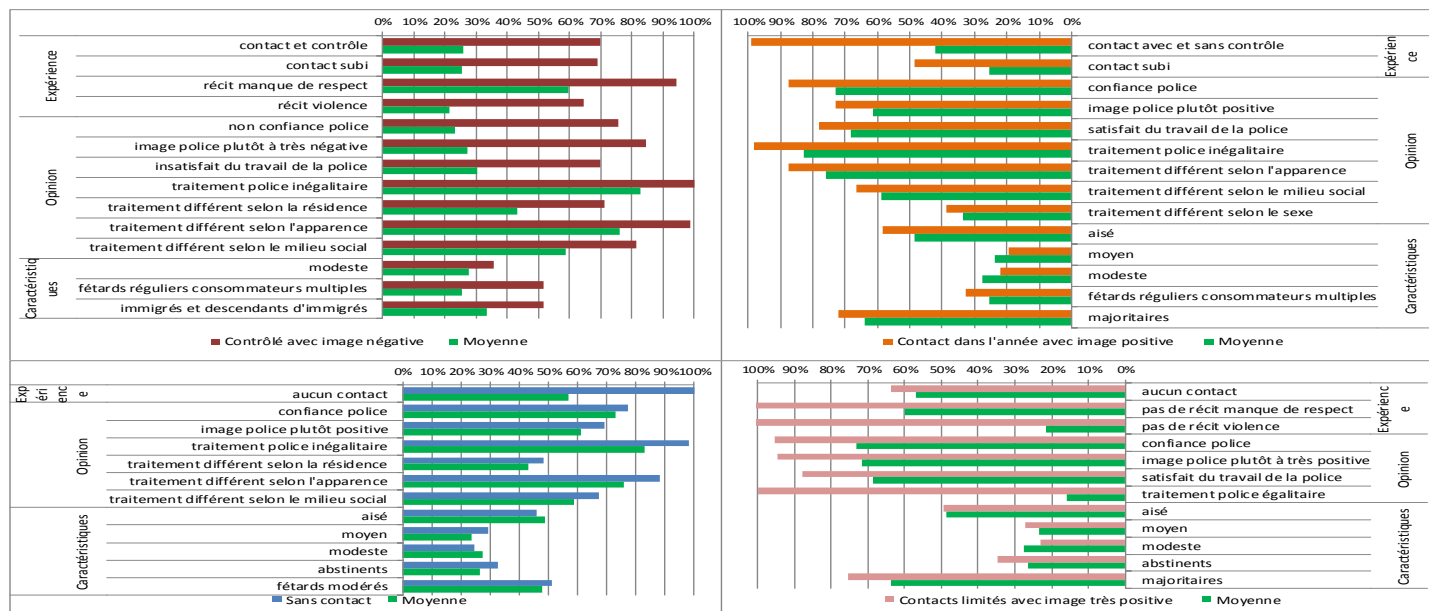


Plus souvent qu'en moyenne, le groupe des « contacts limités avec image très positive » (238 individus), majoritairement composé d'individus ne déclarant pas de contact (64 %) et avec seulement 16 % d'individus contrôlés, décrit une attitude courtoise (57 % vs 35 % en moyenne) et déclare avoir une image plutôt (71 % vs 61 %) voire très positive (23 % vs 10 %) de la police. Ces individus ont par ailleurs une grande confiance dans la police (95 % vs 73 % en moyenne) et tous la considèrent comme plutôt égalitaire.

Le groupe des « expériences dans l'année et opinion positive » (349 individus) rassemble des enquêtés ayant eu au moins un contact avec la police au cours des 12 derniers mois. Parmi eux, 52 % ont fait l'expérience d'un contrôle d'identité au cours de leur vie. Si l'attitude de la police reste plus souvent courtoise qu'en moyenne (45 % vs 35 %), elle l'est moins souvent que pour le groupe précédent et la proportion d'attitudes neutres augmente (44 %). Par rapport au groupe précédent, la proportion d'individus ayant une image plutôt positive de la police reste comparable mais ceux ayant une image très positive diminue de moitié tandis que la proportion d'image plutôt négative triple. La quasi-totalité (98 %) de ce groupe considère que la police ne traite pas tout le monde de la même façon, en particulier selon l'apparence (88 % vs 76 % en moyenne) et le milieu social (66 % vs 59 %). Ce groupe est peu confronté à des récits de violences policières (15 %) mais 60 % déclare avoir déjà entendu parler de manque de respect (contre 37 % pour les « contacts limités »).

Enfin, le groupe des « contrôlés avec opinion négative » (243 individus) se compose majoritairement d'individus ayant subi au moins un contrôle d'identité au cours de leur vie (70 % vs 26 % en moyenne). Pour ce groupe, l'ensemble des indicateurs s'effondre. Par rapport à la moyenne, l'attitude courtoise de la police est deux fois moins fréquente (8 % vs 15 %) tandis qu'une attitude décrite comme hostile est 4 fois plus fréquente (39 % vs 9 %). La majorité des individus de ce groupe a une image plutôt négative de la police (62 % vs 23 % en moyenne) et ils sont 5 fois plus enclins à déclarer une image très négative (22 % vs 4 %). Les trois-quarts des individus de ce groupe n'ont pas confiance dans la police (76 % vs 23 % en moyenne) et ces derniers montrent également une nette insatisfaction vis-à-vis du travail de la police (70 % vs 30 % en moyenne). Par ailleurs, tous considèrent que la police traite les gens différemment selon l'apparence (99 %), le milieu social (81 %), la résidence (71 %) et/ou le sexe (55 %). On ne sera pas surpris de constater également une très forte proportion de récits de violences policières (65 % vs 21 % en moyenne) et de manque de respect (94 % vs 60 % en moyenne).

¹⁴ C'est-à-dire résidant en France métropolitaine et qui ne sont ni des enfants d'immigrés, ni natives d'un DOM, ni descendantes de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM.



Si les groupes des « contacts limités » et des « expériences dans l'année et opinion positive » sont majoritairement constitués de femmes (respectivement 68 % et 72 %), il y a significativement plus d'hommes qu'en moyenne dans le groupe des « contrôlés avec opinion négative » (42 % vs 28 %), ce qui n'est guère surprenant puisque l'on sait que les hommes sont surreprésentés parmi les personnes contrôlées. La répartition des niveaux sociaux du groupe des « contacts limités » est très similaire à celle du groupe des « sans contact », avec 50 % d'individus aisés. Pour les « étudiants avec expérience dans l'année et opinion positive », la proportion d'individus aisés est significativement supérieure à la moyenne (58 % vs 49 %). En revanche, environ 72 % du groupe « contrôlés avec opinion négative » a un niveau social moyen ou modeste, ce dernier niveau étant significativement plus présent qu'en moyenne avec un taux de 36 % (vs 28 %). Comme pour les « sans contact », les personnes relevant du groupe « contacts limités » ne sortent généralement pas le soir (35 % vs 27 % en moyenne) ou de façon modérée (50 %). Les individus du groupe « expériences dans l'année et opinion positive » et les « contrôlés avec opinion négative » ont, quant à eux, des profils beaucoup plus festifs ; les fêtards modérés et réguliers constituent un peu plus de 80 % des individus des deux groupes et ils sont également plus nombreux qu'en moyenne à appartenir à la catégorie des fêtards réguliers consommateurs multiples (respectivement 33 % et 51 % vs 26 % en moyenne). Enfin, le groupe « contrôlés avec opinion négative » se distingue également des autres groupes par la part plus élevée qu'en moyenne des étudiants « immigrés et descendants d'immigrés » (51 % vs 33 % en moyenne)¹⁵.

Conclusion

Notre enquête montre donc que les étudiants ne forment pas un groupe homogène, et ce malgré le niveau social relativement élevé de notre échantillon, dans leurs attitudes et expériences vis-à-vis de la police. Le sexe, le niveau social, le positionnement politique, le type d'UFR, les sociabilités urbaines et l'origine sont asso-

ciées à des représentations et expériences contrastées de la police. Nous avons ainsi distingué quatre profils d'individus, en fonction de leurs opinions, contacts avec la police, caractéristiques sociodémographiques et styles de vie : les personnes n'ayant pas eu de contact avec la police (« sans contact »), celles qui ont eu des contacts limités mais une image très positive, celles qui ont eu un contact dans l'année mais avec une image positive, et enfin celles qui ont été en contact, souvent à l'occasion d'un contrôle, et qui nourrissent une vision plus négative de la police.

Surtout, cette recherche révèle un paradoxe : si la police bénéficie d'attitudes globalement favorables en termes de confiance et de perception de la qualité de son travail, elle est en revanche très largement perçue comme agissant de manière inéquitable en fonction de l'origine et/ou de l'apparence des individus. Cet écart entre confiance et équité, qu'il conviendra d'élucider, interroge les postulats de la théorie de la justice procédurale¹⁶, selon laquelle la confiance dans la police et sa légitimité reposent en grande partie sur la perception de l'équité des procédures. Les étudiants, au contraire, expriment globalement une forte confiance dans la police, tout en considérant que les policiers traitent les gens différemment (par ordre d'importance, selon leur origine et/ou leur apparence, selon leur lieu de résidence, selon leur milieu social et, enfin, selon leur sexe). Il y a ici une voie à explorer pour poser la question de la légitimité policière sous un angle nouveau.

Jérémie Gauthier est maître de conférences en sociologie à l'Université de Strasbourg, chercheur au laboratoire DynamE (UMR 7367) et au Centre Marc Bloch de Berlin.

(jeremie.gauthier@unistra.fr)

Jacques de Maillard est professeur de science politique à l'UVSQ et directeur-adjoint du Cespip (UMR 8183)

(demaillard@cesdip.fr)

Sophie Peaucellier est ingénieure statisticienne (Direction de la santé de Polynésie française)

(sophie.peaucellier@gmail.com)

¹⁵ A ce stade, il est important de préciser que l'analyse multivariée ne dit rien d'éventuels liens de causalité entre l'appartenance à une classe et les caractéristiques individuelles des enquêtés. Ainsi, notre analyse se limite au constat que la part des étudiants immigrés ou descendants d'immigrés est plus élevée que la moyenne dans le groupe des « Contrôlés avec une opinion négative ». En l'état, nous ne pouvons pas trancher sur les raisons de leur surreprésentation dans le dernier groupe.

¹⁶ Cette approche, très développée dans les pays anglo-saxons, part de l'idée que la légitimité de la police est fondée sur les jugements des individus sur l'équité et la qualité de traitement par les policiers. La confiance et la légitimité sont ensuite associées à des propensions à coopérer avec la police.

CESDIP

Centre de Recherches sur le Droit
et les Institutions Pénales

Min. Justice/CNRS - UMR 8183/UVSQ/UCP

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban

F-78280 Guyancourt

Tél. : +33 (0)1 34 52 17 00 - Fax : +33 (0)1 34 52 17 17

Directeur de la publication

Christian Mouhanna

Coordination éditoriale

Nicolas Fischer (rédacteur en chef)

Bettino Dyvrande (maquette)

Claude Couture (révision)

Diffusion : CESDIP

Imprimerie : Imprimerie Compédit Beaugard S.A.

ZI Beaugard - BP 39 - 61600 La Ferté-Macé

Dépôt légal : 1er trimestre 2019

ISSN : 0994-3870

Reproduction autorisée moyennant indication de la source.

Vient de paraître

Beal V., Epstein R., Pinson G., 2018, Networked Cities and Steering States. Urban Policy Circulations and the Reshaping of State-Cities Relationships in France, *Environment and Planning C : Politics and Space*, vol. 36 n° 5, p. 796-815.

Berlière J.-M., 2018, *Polices des temps noirs*, Perrin.

Berlière J.-M., 2018, *Ainsi finissent les salauds* [réédition format de poche], Tallandier.

Blanchard E., 2018, Des Kabyles "perdus" en région parisienne. Les "recherches dans l'intérêt des familles" du Service des affaires indigènes nord-africaines (années 1930), *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 144, p. 29-44.

Blanchard E., 2018, Recours à la force et demandes de justice en situation (post-)coloniale, *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, vol. 21, n° 2, p. 87-102.

Crettiez X., Maillard J. de, Hassenteufel P., 2018, Introduction à la science politique, Paris, Armand Colin.

Epstein R., 2018, Agencification, in Beal V., Huré M., Rousseau M., (dir.), *(Re)penser les politiques urbaines - Retour sur vingt ans d'action publique dans les villes françaises (1995-2015)*, Paris, éditions du PUCA, p. 145-151.

Epstein R., 2018, Seine-Saint-Denis : la politique de la ville à l'épreuve de son emblème, in Bacqué M.-H., Bellanger E., Rey H., (dir.) *Banlieues populaires*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube, p. 321-329.

Fischer N., 2018, Surveiller la prison. L'espace carcéral vu par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, *Métropolitiques*, 3 décembre (en ligne sur le site de la revue) <https://www.metropolitiques.eu/Surveiller-la-prison-L-espace-carceral-vu-par-le-Contrroleur-general-des-lieux.html>

Jobard F., 2018, Nicht nur eine Frage des Status. Militarisierte Polizei in Frankreich, *Bürgerrechte & Polizei*, N° 116, p. 38-44.

Jobard F., 2018, Police, sécurité et insécurité en Ile-de-France, in Rey H., Ballanger E., Bacqué M.-H., (dir.), *Banlieues populaires. Territoires, sociétés et politiques en Ile-de-France*. La Tour d'Aigues, éd. de L'Aube, p. 193-204.

Jobard F., Singelnstein T., Drenkhahn K., 2018, Wie würden Sie entscheiden ? Eine Sanktionsverhalten von Richter_innen und Staatsanwält_innen in Deutschland, Diskussionspapier (en ligne sur le site du projet CPC_Strafkulturen, 18 sept. 2018).

Jobard F., Boukir K., 2018, La police bientôt dotée d'une nouvelle arme dangereuse, l'amende forfaitaire délictuelle, *AOC*, 19 novembre (en ligne sur le site).

Maillard J. de, Savage S., 2018, Policing as a performing art ? The contradictory nature of contemporary police performance management, *Criminology and Criminal Justice*, vol. 18, n° 3, p. 314-331.

Maillard J. de, Roché S., 2018, Studying policing comparatively : obstacles, preliminary results and promises, *Policing & Society*, vol. 28, n° 4, p. 385-397.

Maillard J. de, 2018, Police performance regimes and police activity : Compstat in Paris and London compared, *European Journal of Criminology*, vol. 15, n° 5, p. 589-608.

Maillard J. de, 2018, La prévention de la délinquance en Nouvelle Calédonie : entre universalité des enjeux et singularité des situations, in Faberon F., Coquelet B., (dir.), *La prévention de la délinquance en Nouvelle Calédonie*, Nouméa, Centre de documentation pédagogique de Nouvelle Calédonie, p. 167-173.

Maillard J. de, Smith A., 2018, Recent developments within French policy studies, in Halpern Ch., Hassenteufel P., Zittoun Ph., (ed.), *Policy analysis in France*, Bristol, Policy Press, p. 63-77.

Maret A., Chabbal J., Cugno A., (eds.), 2018, Faut-il revisiter les fondements de la justice pénale ?/Faire vivre le projet associatif : Avec quels acteurs ?, *Revue de la FARAPEJ* (Double numéro spécial), n° 109.

Maret A., Are NGOs partners of the "prévention de la récidive" (prevention of recidivism) public effort ? Symbolic and political issues about two different non-profit organizations involved in French prisons, in Groenemeyer A., (ed.), GERN Research Paper Series, n° 5, Antwerpen/Apeldoorn/Portland, Maklu, à paraître.

Maret A., Milhaud O., (à venir), « Système pénal et carcéral », Introduction de la séquence 3, in Simon A., Larralde J.-M., et Lévy B., (éds.), *Les sens de la privation de liberté*, Paris, Éditions Mare et Martin.

Renouard J.-M., 2018, Ceci n'est pas un crime. Comprendre la criminologie, Paris, Le Square éditeur.

Robert P., 2018, Insécurité, in Savidan P., (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, PUF, p. 788-792.

Robert P., 2018, Une justice instrumentalisée in Cicchini M., Denis V., coll. Porret M., Milliot V., (Dir.), *Le Nœud gordien Police et justice : des Lumières à l'État libéral (1750-1850)*, Genève, Georg, p. 335-357.

Robert P., Zauberman R., 2018, Le sentiment d'insécurité et les politiques de sécurité, *tnova*, (<http://tnova.fr/notes/le-sentiment-d-insecurite-et-les-politiques-de-securite>).

Sanchez J.-L., 2018, Le traitement du bagne colonial de Guyane par le magazine Détective, *Criminocorpus* (Détective, histoire, imaginaire, médiapoétique d'un hebdomadaire de fait divers (1928-1940), Communications). <http://journals.openedition.org/criminocorpus/5112>

Sanchez J.-L., Renneville M., Victorien S., 2018, Le patrimoine pénitentiaire dans le musée d'Histoire de la justice de Criminocorpus (2007-2017), *Déviance et société*, vol. 42, n° 4, p. 619-642.

Sanchez J.-L., Renneville M., Victorien S., 2018, Criminocorpus. Un projet numérique pour l'histoire de la justice, *Digital Humanities Quarterly*, vol. 12, n° 1. <http://www.digitalhumanities.org/dhq/vol/12/1/000365/000365.html>

Sanchez J.-L., 2018, The French Empire, 1542-1976, in Anderson C., (ed.), *A Global History of Convicts and Penal Colonies*, London, Bloomsbury, p. 123-155.